



Conservatoire
d'espaces naturels
Nouvelle-Aquitaine



2023

Rapport d'activités

Période décembre 2022 - décembre 2023



Site Natura 2000 FR7200698

Carrières de Cénac

05 55 03 29 07

| cen-nouvelle-aquitaine.org

| 6 ruelle du Theil,

87510 Saint-Gence

Maitrise d'ouvrage

Conseil régional de Nouvelle-Aquitaine

Structure porteuse

Conseil régional de Nouvelle-Aquitaine

Co-animateur Natura 2000

Structure :	Conservatoire d'espaces naturels de Nouvelle-Aquitaine
Président :	Philippe SAUVAGE
Directeur :	Pierre SELIQUER
Responsable de l'antenne Gironde :	Carole DECKER
Chargé de mission Natura 2000 :	Pascal TARTARY
Antenne Gironde :	7 Impasse Jean Pagès – 33 310 VILLENAVE D'ORNON

Rédaction du bilan

Rédaction :	Pascal TARTARY, Animateur Natura 2000 (CEN Nouvelle-Aquitaine) Manon DANIAU, Animatrice PAEC (Chambre d'agriculture de la Gironde)
Relecture :	Carole DECKER, Responsable de l'antenne Gironde (CEN Nouvelle-Aquitaine)
Validation :	Célia GASPERINI, Chargée de mission (Région Nouvelle-Aquitaine) Sophie EYHERABIDE, Chargée de mission (DDTM33)

Cartographie

Pascal TARTARY, Animateur du site Natura 2000 des carrières de Cénac

Illustrations

Pascal TARTARY, Animateur du site Natura 2000 des carrières de Cénac

Référence

TARTARY P., 2023. Bilan d'animation 2023 de la mise en œuvre du document d'objectifs du site Natura 2000 - FR 7200698 – « Carrières de Cénac ». Région Nouvelle-Aquitaine, CEN NA, 29 pages + annexe.

Table des matières

TABLE DES MATIERES	3
TABLE DES FIGURES.....	3
TABLE DES TABLEAUX.....	3
INTRODUCTION	5
I. RAPPEL DES ENJEUX ET DES OBJECTIFS DU DOCOB	6
A. ENJEUX ECOLOGIQUES IDENTIFIES SUR LE SITE	6
B. OBJECTIFS DE DEVELOPPEMENT DURABLE ET OBJECTIFS OPERATIONNELS	7
C. MESURES IDENTIFIEES DANS LE DOCOB POUR ATTEINDRE LES OBJECTIFS	8
II. RAPPORT DES ACTIONS MENEES EN 2023	10
A. MISE EN ŒUVRE DE LA CONTRACTUALISATION	10
B. MISE EN ŒUVRE DES ACTIONS NON CONTRACTUELLES	15
C. SENSIBILISATION ET COMMUNICATION.....	16
D. ASSISTANCE A L'APPLICATION DU REGIME D'EVALUATION DES INCIDENCES NATURA 2000	18
E. SOUTIEN A L'ARTICULATION DE NATURA 2000 AVEC LES POLITIQUES PUBLIQUES	20
F. AMELIORATIONS DES CONNAISSANCES ET SUIVI SCIENTIFIQUE.....	20
G. MISE A JOUR DU DOCOB.....	21
H. BILAN ANNUEL ET COMITE DE PILOTAGE	21
I. SUIVI SOUS SIN2	23
III. EVALUATION DES MESURES DE GESTION	25
A. ETAT DE CONSERVATION DES HABITATS ET DES ESPECES.....	25
B. NIVEAU D'ATTEINTE DES OBJECTIFS	26
IV. LIMITES ET FREINS DE L'ANIMATION NATURA 2000	28
CONCLUSION	29

Table des figures

FIGURE 1 : LOCALISATION DU SITE NATURA 2000 DES CARRIERES DE CENAC (DOCOB, 2008).....	5
FIGURE 2 : PAGE INTERNET DEDIEE AU SITE NATURA 2000	17
FIGURE 3 : CARTOGRAPHIE DES EXTENSIONS DU SITE DU RESEAU HYDROGRAPHIQUE DE LA PIMPINE	22

Table des tableaux

TABEAU I : LISTE DES ESPECES D'INTERET COMMUNAUTAIRE DU SITE	6
TABEAU II : AUTRES ESPECES A ENJEU SUR LE SITE	6
TABEAU III : OBJECTIFS DE DEVELOPPEMENT DURABLE ET OBJECTIFS OPERATIONNELS ASSOCIES.....	7
TABEAU IV : ACTIONS A ENTREPRENDRE	8
TABEAU V : ETAT D'IDENTIFICATION DES PROPRIETAIRES ET EXPLOITANTS SUR LE SITE POUR LA PERIODE 2019-2022	10
TABEAU VI : ETAT DES PRISES DE CONTACT SUR LE SITE POUR LA PERIODE 2019-2022	10

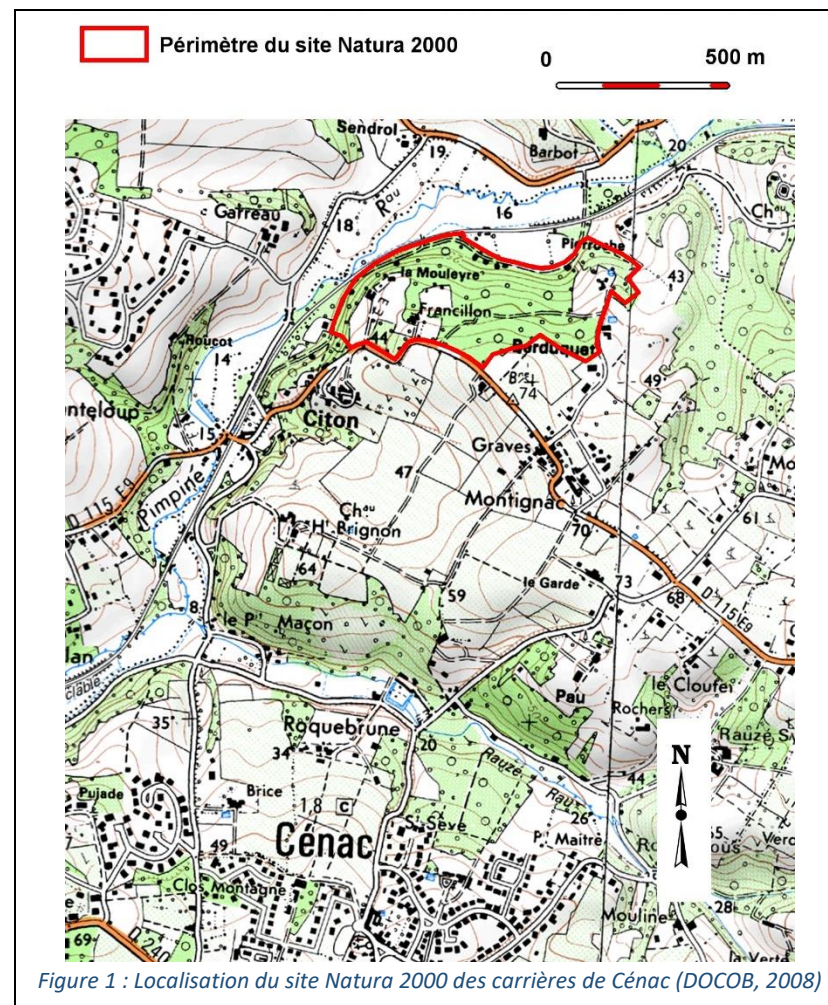
TABLEAU VII : ETAT DES DIAGNOSTICS ENGAGES SUR LE SITE SUR LA PERIODE 2019-2022	11
TABLEAU VIII : ETAT DES CONTRATS NATURA 2000 ISSUS DES DIAGNOSTICS	11
TABLEAU IX : BILAN DU NOMBRE D'ENGAGEMENTS POUR SIGNER LA CHARTE NATURA 2000 SUR LE SITE	12
TABLEAU X : SYNTHESE DES SIGNATAIRES DE LA CHARTE NATURA 2000.....	13
TABLEAU XI : BILAN DES EXPLOITANTS RENCONTRES EN 2023	13
TABLEAU XII : ETAT DES MAEC ISSUES DES DIAGNOSTICS	13
TABLEAU XIII : LISTE DES PROGRAMMES FINANCES SUR LE TERRITOIRE ET CONCOURENT A LA MISE EN ŒUVRE DES ACTIONS DU DOCOB	16
TABLEAU XIV : LISTE DES ARTICLES PUBLIES SUR LA PAGE INTERNET DU SITE NATURA 2000	17
TABLEAU XV : LISTE DES NEWSLETTERS PUBLIEES.....	18
TABLEAU XVI : SYNTHESE DE LA DEMARCHE D'EVALUATION DES INCIDENCES SUR LE SITE	19
TABLEAU XVIII : COMPATIBILITE DES ACTIONS DU PLAN PLURIANNUEL DE GESTION DU BASSIN VERSANT DE LA PIMPINE AVEC LE DOCOB DU SITE.....	ERREUR ! SIGNET NON DEFINI.
TABLEAU XIX : SYNTHESE DES ELEMENTS DE BILAN ANNUEL.....	21
TABLEAU XX : SYNTHESE DES ELEMENTS CONCERNANT LE COMITE DE PILOTAGE ET LES COMPTE-RENDU	23
TABLEAU XXI : SYNTHESE DES MISES A JOUR DE L'APPLICATION SIN2	23
TABLEAU XXII : SYNTHESE DE L'ETAT DE CONSERVATION DES HABITATS ET DES ESPECES SUR LE SITE	25
TABLEAU XXIII : SYNTHESE DE LA REALISATION DES ACTIONS DU DOCOB	26

Introduction

Le site Natura 2000 des « carrières de Cénac » (FR 7200698) s'étend sur une superficie de 22,63 ha au sein de l'entité paysagère de l'Entre-deux-mers en Gironde, sur la Communauté de communes des Portes de l'Entre-deux-Mers, aux portes de l'agglomération Bordelaise. Il correspond à un ensemble forestier ponctué d'un réseau de galeries souterraines propices à la conservation des chauves-souris.

Le Document d'objectifs (DOCOB), élaboré par le Conservatoire d'espaces naturels d'Aquitaine a été validé lors du Comité de Pilotage (COPIL) de juillet 2008. Suite au transfert de l'autorité de gestion de l'Etat vers la Région, cette dernière est devenue porteuse du DOCOB et a confié pour l'animation au Conservatoire d'espaces naturels de Nouvelle-Aquitaine pour l'année 2023.

Le présent bilan d'animation couvre la cinquième tranche d'animation de la mise en œuvre du DOCOB sur la période allant de janvier 2023 à décembre 2023.



I. RAPPEL DES ENJEUX ET DES OBJECTIFS DU DOCOB

A. Enjeux écologiques identifiés sur le site

Le site Natura 2000 des carrières de Cénac est caractérisé par des intérêts patrimoniaux liés à la présence d'un réseau souterraines de carrières.

Ce milieu souterrain abrite un cortège de chauves-souris d'intérêt communautaire.

Tableau I : Liste des espèces d'intérêt communautaire du site (Source : DOCOB, 2008)

Code	Nom scientifique	Enjeu de conservation	Code	Nom scientifique	Enjeu de conservation
1303	Petit Rhinolophe <i>Rhinolophus hipposideros</i>	Moyen	1310	Minioptère de Schreibers <i>Miniopterus schreibersii</i>	Indéterminé
1304	Grand Rhinolophe <i>Rhinolophus ferrumequinum</i>	Fort	1321	Murin à oreille échancrée <i>Myotis emarginatus</i>	Fort
1305	Rhinolophe euryale <i>Rhinolophus euryale</i>	Indéterminé	1323	Murin de Bechstein <i>Myotis bechsteinii</i>	Moyen
1307	Petit Murin <i>Myotis blythii</i>	Fort	1324	Grand Murin <i>Myotis myotis</i>	Fort
1308	Barbastelle d'Europe <i>Barbastella barbastellus</i>	Moyen			

Par ailleurs, d'autres espèces patrimoniales sont présentes sur le site, et apportent un intérêt complémentaire au site.

Tableau II : Autres espèces à enjeu sur le site
(Source : DOCOB)

Code	Nom scientifique	Code	Nom scientifique
60360	Sérotine commune <i>Eptesicus serotinus</i>	60518	Oreillard roux <i>Plecotus auritus</i>
60383	Murin à moustaches <i>Myotis mystacinus</i>	60527	Oreillard brun <i>Plecotus austriacus</i>
60408	Murin de Natterer <i>Myotis nattereri</i>	79299	Murin d'Alcathoe <i>Myotis alcathoe</i>
60360	Sérotine commune <i>Eptesicus serotinus</i>	60518	Oreillard roux <i>Plecotus auritus</i>
60430	Murin de Daubenton <i>Myotis daubentonii</i>		

B. Objectifs de développement durable et objectifs opérationnels

Chaque espèce d'intérêt communautaire présente sur le site constitue un enjeu de conservation et de restauration. L'ensemble de ces espèces recensées sur le site constitue un enjeu au niveau national et européen.

La conservation de ces espèces à forte valeur patrimoniale dépend en grande partie des activités humaines qui sont pratiquées sur le site.

Tableau III : Objectifs de développement durable et objectifs opérationnels associés (Source : DOCOB, 2008)

Objectif de développement durable	Objectif opérationnel	Code de l'action rattachée
ODD1 - Conserver les espèces d'intérêt communautaire et patrimonial	OO1.1 - Assurer la tranquillité et la pérennité des colonies de chauves-souris	GH1, GH2
ODD2 - Assurer le suivi du site afin d'évaluer la conservation des espèces	OO2.1 - Suivre les colonies de chauves-souris en hiver	SE1, SE3, SE5
	OO2.2 - Suivre les conditions hygrothermiques des carrières et des extérieurs	SE2
	OO2.3 - Améliorer les connaissances concernant l'utilisation des différentes cavités	SE1, SE3, SE5
	OO2.4 - Evaluer la présence hors du site du grand rhinolophe en période de reproduction	SE1, SE4, SE5
	OO2.5 - Evaluer la conservation des espèces	SE1, SE3, SE4, SE5
ODD3 - Valoriser et sensibiliser à la conservation du site et de ses espèces	OO3.1 - Mettre en place de la sensibilisation ex-situ	VA1, AN2, AN5
ODD4 - Animer l'application du Document d'Objectifs	OO4.1 - Préparer la mise en œuvre du DOCOB	AN1, AN2, AN4, AN5
	OO4.2 - Mettre en œuvre les mesures contractuelles	AN10, AN11, AN12, AN13, AN14, AN3, AN6, AN7, AN8, AN9
	OO4.3 - Mettre en œuvre les mesures hors contrat	AN12, AN13, AN14, AN3, AN6, AN8, AN9
	OO4.4 - Coordonner, réaliser la synthèse et le bilan	AN15, AN16, AN17, AN4, AN8, AN9
<i>Légende : ODD = Objectif de développement durable OO = Objectif opérationnel CT = action technique préparatoire</i> <i>GH = gestion des habitats ES = étude scientifique SE = suivi écologique VA = valorisation AN = animation</i>		

C. Mesures identifiées dans le DOCOB pour atteindre les objectifs

Tableau IV : Actions à entreprendre (Source : DOCOB, 2008)

Code	Intitulé	Nature	Objectifs opérationnels	Objectifs de dév. dur.
GH1	Mise en place d'un périmètre de protection ou de grilles et information sur les carrières prioritaires	Gestion des habitats et espèces	OO1.1	ODD1
GH2	Mise en place d'un périmètre de protection ou de grilles et information sur les carrières non prioritaires	Gestion des habitats et espèces	OO1.1	ODD1
SE1	Suivi des populations de chiroptères des carrières	Suivi/connaissance scientifique	OO2.1, OO2.3, OO2.4, OO2.5	ODD2
SE2	Acquisition et pose de détecteurs de suivi hygrothermique (intérieur / extérieur)	Suivi/connaissance scientifique	OO2.2	ODD2
SE3	Suivi bimensuel en hiver des populations de chiroptères	Suivi/connaissance scientifique	OO2.1, OO2.3, OO2.5	ODD2
SE4	Recherche de gîtes estivaux à proximité	Suivi/connaissance scientifique	OO2.4, OO2.5	ODD2
SE5	Reprise et analyse des données de suivi	Suivi/connaissance scientifique	OO2.1, OO2.3, OO2.4, OO2.5	ODD2
VA1	Mise en place de la sensibilisation ex-situ	Animation/communication/sensibilisation	OO3.1	ODD3
AN1	Identification des ayant-droits	Autres	OO4.1	ODD4
AN2	Information et communication sur les mesures de gestion	Animation/communication/sensibilisation	OO3.1, OO4.1	ODD3, ODD4
AN3	Identification des besoins financiers	Autres	OO4.2, OO4.3	ODD4
AN4	Rédaction de la charte Natura 2000	Autres	OO4.1, OO4.4	ODD4
AN5	Prise de contact avec les ayants-droits	Autres	OO3.1, OO4.1	ODD3, ODD4
AN6	Diagnostic des parcelles	Autres	OO4.2, OO4.3	ODD4
AN7	Proposition de contrat	Autres	OO4.2	ODD4
AN8	Aide au montage des dossiers	Autres	OO4.2, OO4.3, OO4.4	ODD4
AN9	Suivi de l'instruction	Autres	OO4.2, OO4.3, OO4.4	ODD4
AN10	Aide à la mise en œuvre technique des mesures	Autres	OO4.2	ODD4

Code	Intitulé	Nature	Objectifs opérationnels	Objectifs de dév. dur.
AN11	Suivi de la consommation financière	Autres	OO4.2	ODD4
AN12	Ingénierie financière	Autres	OO4.2, OO4.3	ODD4
AN13	Élaboration de cahier des charges techniques	Autres	OO4.2, OO4.3	ODD4
AN14	Conduite d'opération	Autres	OO4.2, OO4.3	ODD4
AN15	Bilan et évaluation des actions	Autres	OO4.4	ODD4
AN16	Organisation du COPIL	Autres	OO4.4	ODD4
AN17	Coordination des avis techniques	Autres	OO4.4	ODD4
<i>Légende : ODD = Objectif de développement durable OO = Objectif opérationnel CT = action technique préparatoire</i> <i>GH = gestion des habitats ES = étude scientifique SE = suivi écologique VA = valorisation AN = animation</i>				

II. RAPPORT DES ACTIONS MENEES EN 2023

A. Mise en œuvre de la contractualisation

L'animateur est chargé de mettre en œuvre de la contractualisation (contrats Natura 2000 non agricoles - non forestiers, contrats Natura 2000 forestiers, et chartes Natura 2000) sur le site Natura 2000 des carrières de Cénac.

La mise en œuvre des mesures agro-environnementales doit être cohérente avec les enjeux prioritaires identifiés dans le DOCOB. Pour cela, le CEN Nouvelle-Aquitaine a fait le point avec la Chambre d'agriculture de la Gironde en charge du Projet Agro-environnemental et climatique (PAEC) et des mesures proposées sur le site, ainsi que des contractualisations.

1. Recensement, contact et information des signataires potentiels

a) Identification des propriétaires, exploitants et ayant droit

Tableau V : Etat d'identification des propriétaires et exploitants sur le site

Période	Nombre de propriétaire identifié	Nombre de parcelles	Surface	Part du site Natura 2000
2023	5	20	5 ha	0% car exclusivement des propriétés sur le bassin versant du site Natura 2000
Synthèse 2019-2022	13	n.c.	494,61 ha	0 % car exclusivement des propriétés sur le bassin versant du site Natura 2000

b) Prise de contact avec les propriétaires, réunions d'information et entretiens personnalisés

Tableau VI : Etat des prises de contact sur le site pour la période 2019-2022

Période	Nombre de prise de contact	Part de réalisé par rapport à l'identification	Nombre contact positif	Part du positif par rapport à l'identification	Part du positif par rapport aux prises de contact
2023	5	100%	0	0%	0%

Période	Nombre de prise de contact	Part de réalisé par rapport à l'identification	Nombre contact positif	Part du positif par rapport à l'identification	Part du positif par rapport aux prises de contact
Synthèse 2019-2022	13	100%	6	46%	46%

2. Assistance technique et administrative des signataires

a) Diagnostics d'exploitation et parcellaire engagés

Dans l'hypothèse où le propriétaire ou l'exploitant souhaite s'engager dans un contrat Natura 2000 ou une MAEC, l'animateur réalise un diagnostic préalable des parcelles concernées pour confirmer les enjeux et déterminer les mesures du DOCOB à appliquer.

En cas de besoin, l'animateur propose l'adaptation des cahiers des charges des mesures contractuelles aux réalités des parcelles concernées, dans les limites prévues par le DOCOB.

Tableau VII : Etat des diagnostics engagés sur le site sur la période 2019-2022

Période	Nombre de diagnostic	Nombre de parcelle	Part du parcellaire du site	Surface	% de la surface totale du site	Type de contractualisation possible
2023	0	-	-	-	-	-
Synthèse 2019-2022	6	180	0 %	281,33 ha	0 %	-

b) Contrats Natura 2000

Tableau VIII : Etat des contrats Natura 2000 issus des diagnostics

Période	Identifiant propriétaire	Code et dénomination de l'action	Commune	Habitats ou espèces visées	Surface (ha) / linéaire (ml) ou unitaire	% du prévisionnel de réalisation fixé par le DOCOB	Subvention prévisionnelle à prévoir	Etat d'avancement au 31/12/2022
2023	-	-	-	-	-	-	-	-
Synthèse 2019-2022	-	GE1.1 - Entretien des prairies (hors SAU) par la fauche	-	-	13,63 ha	n.c.	33 052,75 €	
	-	GE1.2 - Entretien des mégaphorbiaies	-	-	11,10 ha	n.c.	26 917,75 €	

Période	Identifiant propriétaire	Code et dénomination de l'action	Commune	Habitats ou espèces visées	Surface (ha) / linéaire (ml) ou unitaire	% du prévisionnel de réalisation fixé par le DOCOB	Subvention prévisionnelle à prévoir	Etat d'avancement au 31/12/2022
	-	GE1.3 - Entretien des prairies (hors SAU) par le pâturage extensif	-	-	13,63 ha	n.c.	33 052,75 €	En attente de positionnement / Action hors site
	-	GE1.6 - Entretien de la ripisylve et enlèvement des embâcles	-	-	3,91 ha	n.c.	1 030,00 €	
	-	GE2.4 - Entretien des milieux semis ouverts (hors SAU) par gyrobroyage	-	-	2,53 ha	n.c.	3 795,00 €	
	-	GE2.7 - Dispositif favorisant le développement de bois sénescents	-	-	2,39 ha	n.c.	4 780,00 €	
	-	GE2.8 - Entretien des haies existantes	-	-	600 ml	n.c.	7 800,00 €	
	-	RE1.3 - Restauration de la ripisylve et de la végétation de berges	-	-	3,91 ha	n.c.	14 992,00 €	
	-	RE2.2 - Restauration de la diversité physique des cours d'eau et de leur dynamique	-	-	563 ml	n.c.	A chiffrer sur devis.	
Précédente tranche	-	-	-	-	-	-	-	-

c) Charte Natura 2000 signée

Tableau IX : Bilan du nombre d'engagements pour signer la charte Natura 2000 sur le site

Période	Public ciblé	Nombre de contacts démarchés	Concrétisation	% de concrétisation	Surface engagée	% de la surface totale du site
2023	Propriétaire	1	1	100%	18,41 ha	Hors site CENAC
	Acteur socio-économique	1	1	100%	-	-
Synthèse 2019/2022	Propriétaire	11	0	0%	-	-
	Acteur socio-économique	13	2	15%	-	-
Tranche précédente	Propriétaire	-	-	-	-	-
	Acteur socio-économique	1	1	100%	-	-

Tableau X : Synthèse des signataires de la charte Natura 2000

Bénéficiaire	Période	Commune	Milieu concerné	Activité concernée	Surface (ha)
ASSXXX1	2017/2022	-	Milieux aquatiques Milieux humides temporaires	-	-
ASSXX2	2020/2025	-	-	Naturaliste	-
COLTER3	2022/2027	-	-	Collectivité territoriale	-
COLTER4	2023/2028	Latresne/Lignan de Bordeaux/Sadirac	Milieux aquatiques Milieux humides temporaires	Collectivité territoriale	18,41 ha
<i>Légende :</i> ASS = Association COLTER = Collectivité territoriale					

La Charte Natura 2000 signée cette année l'a été sur le site Natura 2000 de la Pimpine. Cependant, nous estimons que les bénéfices en terme de conservation des habitats et des espèces s'inscrivent dans une continuité entre le site de Cénac et de la Pimpine et jouent un rôle non négligeable dans l'état de conservation des populations de chauves-souris de Cénac.

d) Mesures agro-environnementales et climatiques

Tableau XI : Bilan des exploitants rencontrés en 2023

Mesures ciblées	Nombre de contacts démarchés	Concrétisation	% de concrétisation	Unité engagée	% de la surface totale du PAEC
Retard de fauche	2	1	50%	16,71 ha	n.c.
Entretien de fossé	1	1	100%	1 250 ml	n.c.
Entretien de mare	1	1	100%	5 mares	n.c.
Maintien de l'ouverture des milieux par pâturage	2	1	50%	4,62 ha	n.c.

Tableau XII : Etat des MAEC issues des diagnostics

Période	Identifiant propriétaire	Code et dénomination de l'action	Commune	Habitats ou espèces visées	Surface (ha) / linéaire (ml) ou unitaire	% du prévisionnel de réalisation fixé par le DOCOB	Etat d'avancement au 31/12/2023
		Entreprendre un retard de fauche	Sadirac		16,71 ha	22%	Engagé

Période	Identifiant propriétaire	Code et dénomination de l'action	Commune	Habitats ou espèces visées	Surface (ha) / linéaire (ml) ou unitaire	% du prévisionnel de réalisation fixé par le DOCOB	Etat d'avancement au 31/12/2023
2023	AGRSAD1	Restauration et entretien de fossé	Sadirac		1 250 ml	n.r.	Engagé
		Restauration et entretien de mare	Sadirac		5 mares	n.r.	Engagé
	AGRSGL	Ajuster la pression de pâturage	Saint Genès de Lombard		4,62 ha	6%	Engagé
Synthèse 2019-2022	-	Entreprendre un retard de fauche	-	-	50,69 ha	69%	En attente de positionnement
	-	Ajuster la pression de pâturage	-	-	58,62 ha	79%	En attente de positionnement
	-	Maintien des arbres isolés	-	-	n.c.	-	En attente de positionnement
	-	Mise en place d'un paillage végétal ou biodégradable	-	-	2,86 ha	-	En attente de positionnement
	-	Absence totale de fertilisation minérale et organique	-	-	30,59 ha	42%	En attente de positionnement
	-	Mise en défens temporaire de milieux remarquables	-	-	8,597 ha	-	En attente de positionnement
	-	Restauration et entretien de mare	-	-	2 mares	-	En attente de positionnement
	-	Ouverture d'un milieu en déprise	-	-	13,89 ha	-	En attente de positionnement
	-	Absence de pâturage hivernal	-	-	24,21 ha	33%	En attente de positionnement
	-	Maintien de l'ouverture	-	-	13,89 ha	-	En attente de positionnement
	-	Entretien de ripisylve	-	-	1 475 ml	-	En attente de positionnement
Précédente tranche	-	-	-	-	-	-	-

Période	Identifiant propriétaire	Code et dénomination de l'action	Commune	Habitats ou espèces visées	Surface (ha) / linéaire (ml) ou unitaire	% du prévisionnel de réalisation fixé par le DOCOB	Etat d'avancement au 31/12/2023
Avec : AGR = Agriculteur SAD = Sadirac SGL = Saint-Genès-de-Lombard ml = mètre linéaire n.r. = non renseigné							

B. Mise en œuvre des actions non contractuelles

Les mesures « hors contrat » constituent des actions transversales qui participent à la mise en œuvre du DOCOB. Elles n'entrent pas pour autant dans le champ du contrat Natura 2000 (ex. actions préparatoires au contrat, expertises, communication, amélioration des connaissances, suivi des mesures de gestion...).

Par ailleurs, certaines de ces actions pourront être réalisées directement par l'animateur (en régie) alors que pour d'autres, l'animateur devra faire appel à un prestataire extérieur. Du fait d'un besoin de mutualisation des actions portant sur une même thématique, certaines actions (inventaires, suivis écologiques...) pourront être confiées directement par l'Etat à une ou plusieurs structures qui interviendront sur plusieurs sites Natura 2000.

Dans ce cadre, l'animateur sera plus particulièrement chargé de :

- l'ingénierie financière : En fonction du travail déjà réalisé dans le cadre du DOCOB, l'animateur s'attachera à rechercher les financements nécessaires pour chaque action « hors contrat » (Etat, Europe, Agence de l'Eau, Collectivités). Puis, en fonction des plans de financement arrêtés avec les divers partenaires concernés, l'animateur sera chargé de réaliser le montage des dossiers de financements et s'assurera, par des échanges réguliers avec les financeurs, de l'état d'avancement de leur procédure d'instruction.
- l'élaboration des cahiers des charges techniques et préparation des marchés d'assistance ou de sous-traitance : Que l'opération soit réalisée en régie ou non, en fonction du travail déjà réalisé dans le cadre du DOCOB, l'animateur s'attachera à préciser ou rédiger le cahier des charges techniques pour chaque mesure de gestion « hors contrat ». Les actions réalisées dans le cadre de la mission d'animation seront détaillées et chiffrées lors de la proposition technique et financière. Les cahiers des charges techniques pourront ensuite être précisés au cours de l'animation ;
- la conduite d'opérations : Que l'opération soit réalisée en régie ou non, l'animateur s'attachera à conduire les opérations programmées, en veillant notamment au respect des cahiers des charges et des calendriers de travail. Certaines actions non contractuelles pourront être prévues dans le cadre de l'animation. Leur montant, hors actions d'information et de communication sur les mesures de gestion, n'excédera pas 15 % du montant total du projet. Les inventaires complémentaires et les actions d'amélioration des connaissances, à réaliser hors du cadre de la mission courante d'animation, feront l'objet de demandes complémentaires de financement.

Nous estimons que le montage de ces projets est du ressort de l'animation territoriale du CEN-NA et de la Chambre d'Agriculture. Durant cette période, les animateurs et ses partenaires ont déposés les programmes détaillés dans le tableau ci-dessous.

Tableau XIII : Liste des programmes financés sur le territoire et concourent à la mise en œuvre des actions du DOCOB

Période	Programme	Porteur	Type de financement	Objectif de développement durable du DOCOB	Objectif opérationnel
2023	Stratégie d'acquisition d'espaces naturels	CEN NA	Feuille de route Néo Terra de la Région	Tous les objectifs	Tous les objectifs
2019-2022	Stratégie d'acquisition d'espaces naturels	CEN NA	Feuille de route Néo Terra de la Région	Tous les objectifs	Tous les objectifs
Précédente tranche	-	-	-	-	-

C. Sensibilisation et communication

1. Informations par voie de presse

Aucune information ou sollicitation n'a été formulée.

2. Accueil d'élus.e.s et de président.e.s de comité de pilotage

Dans le cadre des rencontres des élus.e.s et président.e.s de COPIL, organisée par la Région le 3 octobre dernier, l'animateur a accueilli sur le site une délégation d'une vingtaine de personnes. Ce fut l'occasion de présenter le site atypique des carrières de Cénac, avec ses enjeux particuliers (chauves-souris) et le lien entretenu avec le site voisin du réseau hydrographique de la Pimpine.

3. Page internet dédiée

Pour permettre un accès rapide des éléments constitutifs du site, le CEN Nouvelle-Aquitaine a proposé une nouvelle page web de présentation du site Natura 2000 en 2021. Cette page est maintenant uniformisée à l'échelle de l'ensemble des sites Natura 2000 animés par le CEN Nouvelle-Aquitaine. Plus adaptée aux exigences du moment en matière de sites internet, cette page intègre de nouvelles rubriques et permet de :

- suivre toutes les actualités du site ;

- s'informer sur le réseau Natura 2000 ;
- découvrir le site des carrières de Cénac (cartographie, habitats naturels, espèces) ;
- découvrir les outils de gestion disponibles pour restaurer les milieux ;
- s'informer sur l'évaluation des incidences Natura 2000 et trouver toutes les ressources nécessaires à l'instruction du projet ;
- télécharger les documents de référence concernant le site ;
- contacter l'animateur.

Il est important de noter que ce site est transférable en cas de changement d'animateur. Le site est opérationnel depuis début 2021 et peut être visité à l'adresse suivante : <https://carrieres-cenac.fr/>



Figure 2 : Page internet dédiée au site Natura 2000

Des mises à jour régulières ont été faites, notamment après chaque comité de pilotage pour ajouter les derniers documents validés en séance (présentation, compte rendu et rapport d'activité). Au fil de l'année, des articles d'actualité autour de Natura 2000 sont publiés, la liste est présentée ci-dessous.

Tableau XIV : Liste des articles publiés sur la page internet du site Natura 2000

Date	Titre de l'article	Résumé
01/03/2023	Projet agro-environnemental et climatique : un nouveau cadre pour la contractualisation des agricultures pour modifier leurs pratiques d'exploitation	Présentation des MAEC disponibles Lien vers le contact de l'animateur
01/02/2023	Transfert de compétences des sites Natura 2000 terrestres de l'Etat vers les Régions	Présentation et infographie du dispositif
15/01/2023	Démarrage de la PAC 2023-2027 : des décrets apportent d'ultimes et utiles précisions	Zoom sur les dernières avancées sur la PAC
09/01/2023	Le Conservatoire d'espaces naturels de Nouvelle-Aquitaine reconduit comme animateur Natura 2000 du site	Information et lien vers le contact de l'animateur
02/01/2023	Présentation faite en COPIL, compte rendu et bilan 2022 sont en ligne	Téléchargement possible de la présentation, du compte rendu et du bilan 2022

4. Publication d'une newsletter

Dans le cadre d'une volonté de réduire les publications papiers, et dans le but de pouvoir toucher plus de monde à moindre coût, une newsletter à fréquence variable est produite. Vous trouverez ci-dessous la synthèse des publications.

Tableau XV : Liste des newsletters publiées

Date	Article présenté	Nombre de destinataire
28 avril 2023	Le Conservatoire d'espaces naturels de Nouvelle-Aquitaine reconduit comme animateur Natura 2000 du site	55
	Présentation faite en COPIL, compte rendu et bilan 2022 sont en ligne	
	Démarrage de la PAC 2023-2027 : des décrets apportent d'ultimes et utiles précisions	
	Transfert de compétences des sites Natura 2000 terrestres de l'Etat vers les Régions	

D. Assistance à l'application du régime d'évaluation des incidences Natura 2000

Dans le cadre de l'application du régime d'évaluation des incidences, la structure animatrice est chargée :

- d'assurer l'information des porteurs de projets dans le cadre de la réalisation de l'étude d'incidence Natura 2000 de leur projet sur le site. Elle communique les inventaires et toutes données nécessaires à la bonne prise en compte des habitats et des espèces dans les études préalables. L'animateur pourra notamment transmettre aux porteurs de projets le résumé non technique du DOCOB, afin qu'ils identifient les principaux enjeux de conservation du site et les précautions à prendre,
- de répondre aux demandes ponctuelles des administrations sur des dossiers d'études d'incidences Natura 2000 concernant le site,
- de réaliser une veille locale relative à l'émergence de nouveaux plans, programmes, projets ou interventions pouvant avoir une incidence sur l'intégrité du site Natura 2000. Cette veille permet d'alerter, si cela se justifie, les services de l'Etat et les développeurs, acteurs économiques et collectivités locales sur les enjeux liés à la nécessaire prise en compte de Natura 2000 dans la conception de ces plans, programmes, projets ou interventions envisagés sur le territoire du site ou à proximité.

Le tableau suivant fait état des évaluations d'incidence sur lesquels l'animateur est intervenu.

Tableau XVI : Synthèse de la démarche d'évaluation des incidences sur le site

Période	Identifiant	Procédure	Objet	Commune	Surface	% de la surface du site	Avis du service instructeur
2023	Projet 7	Procédure évaluation environnementale des plans et programmes	Modification PLU	Créon	1	Hors site	Demande de précision sur l'évaluation environnementale
2019-2022	Projet 6	Procédure évaluation environnementale des plans et programmes	Révision du PLU	Latresne	-	-	-
	Projet 7	Loi sur l'eau	Construction d'un collège	Fargues-St-Hilaire	5	Hors site	En cours d'instruction
	Projet 1	Etude d'impact	Construction d'un lotissement	Cénac	n.c.	-	Favorable
	Projet 2	Schéma	PLU	Cénac	-	-	Favorable
	Projet 3	Cas par cas	Construction d'un lotissement	St Genès de Lombaud	-	-	?
	Projet 4	Loi sur l'eau	Construction d'un lotissement	Le Lignan de Bordeaux	2	Hors site	Demande de précision sur les espèces
	Projet 5	Loi sur l'eau	Ouvrage de franchissement	Carignan de Bordeaux	-	-	Favorable
Tranche antérieure	-	-	-	-	-	-	-
<u>Légende :</u> n.r. = non renseigné							

E. Soutien à l'articulation de Natura 2000 avec les politiques publiques

1. Mise en œuvre du plan de gestion pluriannuel de gestion du bassin versant de la Pimpine

L'année 2023 a été marquée par la finalisation de la phase d'élaboration du **plan pluriannuel de gestion du bassin-versant de la Pimpine**, piloté par le SIETRA. L'animateur Natura 2000 pourrait, les prochaines années, mettre en œuvre des actions du PPG ciblées sur l'amélioration des pratiques agricoles et des riverains, conformément aux prescriptions du DOCOB Natura 2000. En accord avec le syndicat, l'aménagement d'abreuvoir, pour limiter l'impact des troupeaux sur les berges et la rivière, pourrait s'avérer intéressante et n'est pas une action prioritaire du PPG, mais concourt grandement à l'état de conservation de la rivière et à l'amélioration des corridors de chasse des chauves-souris.

F. Améliorations des connaissances et suivi scientifique

1. Transfère des données naturalistes au SINP

Le système d'information de l'inventaire national du patrimoine naturel (SINP) est un dispositif partenarial entre le Ministère chargé de l'environnement, l'Office Français de la Biodiversité, le Muséum National d'Histoire Naturelle, les associations, les collectivités territoriales, les établissements publics ou privés et les services déconcentrés de l'État. Il vise à favoriser une synergie entre les acteurs œuvrant pour la production, la gestion, le traitement, la valorisation et la diffusion des données géolocalisées relatives à l'inventaire du patrimoine naturel (biodiversité et géodiversité).

Le SINP a pour objet de structurer les connaissances sur la biodiversité : espèces (faune, flore, fonge) d'une part, habitats naturels ou semi-naturels d'autre part, et la géodiversité, afin de mettre à disposition ces connaissances au plus grand nombre (et selon les réglementations en vigueur). Il couvre l'ensemble du territoire national (métropole et outre-mer) et porte sur le domaine terrestre comme marin.

Au travers de son outil de centralisation des données (Kollect), le CEN Nouvelle-Aquitaine téléverse automatiquement ses observations naturalistes aux plateformes régionales du SINP : l'Observatoire de la biodiversité végétale (OBV) et l'Observatoire de la faune en Nouvelle-Aquitaine (FAUNA). Les données sont ensuite remontées au niveau national.

G. Mise à jour du DOCOB

Le site Natura 2000 des carrières de Cénac ne fait actuellement pas l'objet de mise à jour. Cependant, il serait intéressant de la prévoir dans la prochaine tranche d'animation, notamment pour que le site se dote d'une cartographie des habitats naturels et des habitats d'espèces.

En revanche, une extension du site du réseau hydrographique de la Pimpine est en cours et suite aux différentes étapes au niveau local (consultation, concertation, études), le périmètre du site (réajusté) a été remonté à la commission européenne. Nous attendons son retour. Le périmètre ainsi modifié est présenté sur la page suivante. Les modifications entreprises permettront, entre autres, une meilleure prise en compte des terrains de chasse des chauves-souris et du réseau de gîtes.

H. Bilan annuel et comité de pilotage

1. Bilan annuel

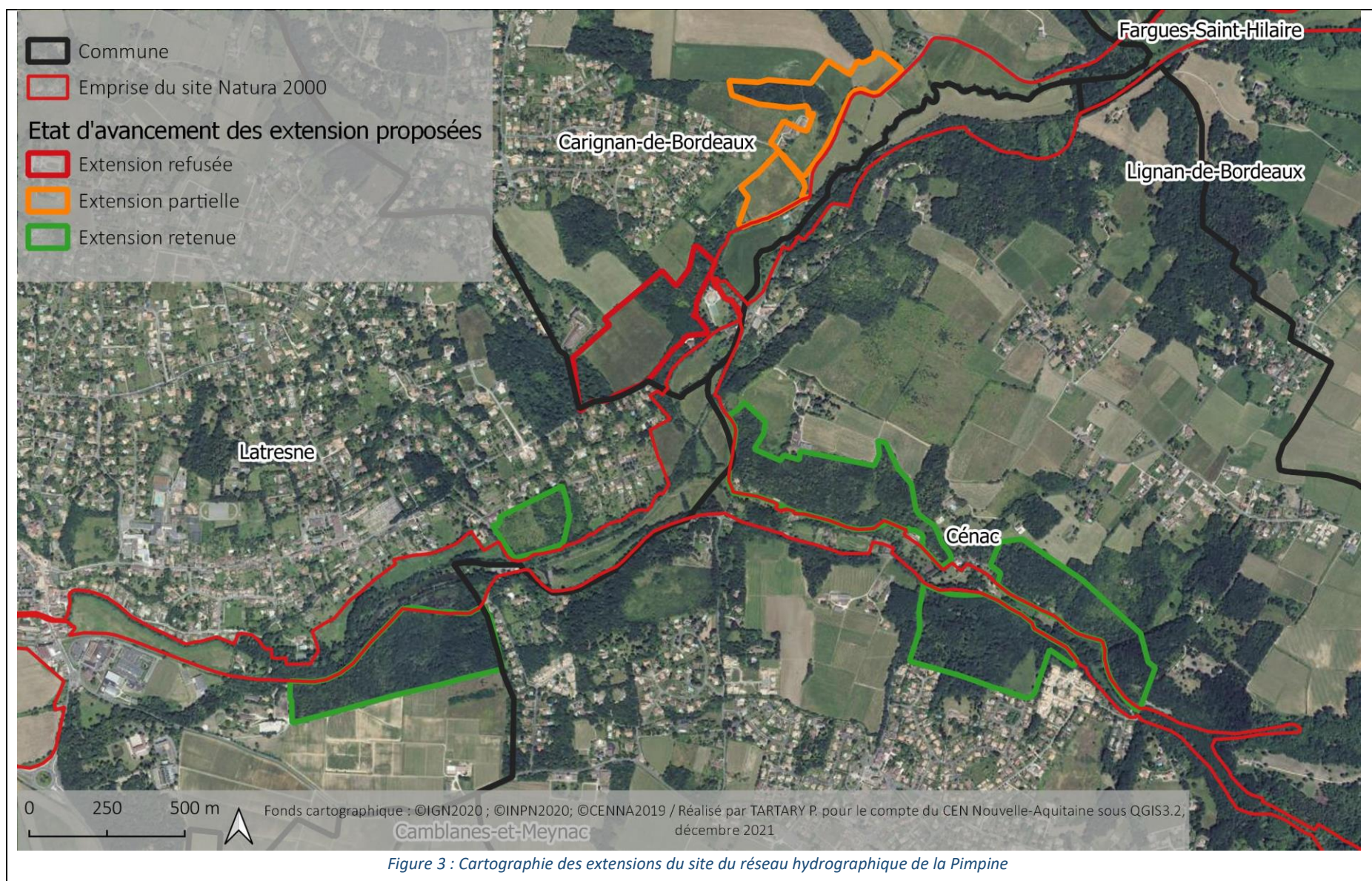
Une fois par an, chaque animateur établira une évaluation des actions menées sur le site du point de vue technique, scientifique (type de mesures souscrites, habitats concernés, effets éventuellement observés, difficultés rencontrées...), financier et sur les volets de la concertation. Si nécessaire, il formulera des préconisations vis-à-vis de certaines mesures (adaptation du cahier des charges par exemple). Cette synthèse permettra notamment d'adapter l'animation en fonction des éléments observés et d'ajuster, si nécessaire, la programmation financière globale du coût de la gestion du site Natura 2000.

Tableau XVII : Synthèse des éléments de bilan annuel

Période	Date de diffusion	Nombre de page	Remarques
2023	-	29	Le présent document
2022	14 février 2023	38	-
2021	04 février 2022	47	-
2020	20 mai 2021	26	-

Lors de chaque année d'animation, en fonction des observations issues des synthèses de suivi et des données d'évaluation des effets des actions, l'animateur établira un bilan général de la situation du site en matière d'effort, de résultats, et d'efficacité des actions conduites.

Le tableau ci-contre synthétise l'ensemble des éléments sur ce paragraphe.



2. Comité de pilotage

La structure animatrice sera chargée de préparer et d'animer une réunion du comité de pilotage pour rendre compte de l'état des réalisations de l'année « n-1 » et du programme d'activités de l'année « n ». Ce comité sera présidé par le Président de la Région Nouvelle-Aquitaine ou son représentant.

Le tableau ci-dessous synthétise l'ensemble des éléments sur ce paragraphe.

Tableau XVIII : Synthèse des éléments concernant le comité de pilotage et les compte-rendu

Période	Date du COPIL	Type de COPIL	Date de diffusion du compte rendu	Remarques
2023	18/12/2023	Bilan et clôture de la tranche intermédiaire	-	Présentation en présentiel
2022	08/12/2022	Clôture de la deuxième tranche d'animation	03/01/2023	Présentation en présentiel
2021	26/01/2022	Ordinaire	03/02/2022	Présentation en présentiel
2020	27/11/2020	Lancement de la deuxième tranche d'animation	12/04/2021	Présentation en visioconférence au regard de la situation sanitaire liée au COVID

I. Suivi sous SIN2

L'application SIN2 apporte à l'ensemble des utilisateurs une **base nationale unique et centralisée de données pour le suivi et la gestion du réseau des sites Natura 2000**. Ce système d'information **améliore et enrichit les échanges de données** entre les différents acteurs du réseau, tout au long de la vie d'un site.

Les **opérateurs et animateurs de sites Natura 2000, et les services déconcentrés de l'Etat renseignent les données** issues de la gestion administrative et technique des sites Natura 2000.

Tableau XIX : Synthèse des mises à jour de l'application SIN2

Période	Date de mise à jour de SIN2	Opérateur	Type de mise à jour
2023	08 janvier 2024	Pascal TARTARY	Organisme animateur Convention d'animation

Période	Date de mise à jour de SIN2	Opérateur	Type de mise à jour
			Suivi COPIL
2022	29 mars 2022	Pascal LANDIER	Personnel référent
	22 juin 2022	Opérateur GUENEL	Import FSD
	18 octobre 2022	Opérateur LAFON	Charte
	25 novembre 2022	Pascal TARTARY	Suivi COPIL
2021	-	-	-
2020	27 avril 2020	Mme MALINVAUD	Objectifs opérationnels
	3 juillet 2020	Pascal LANDIER	Suivi DOCOB
	20 octobre 2020	Pascal TARTARY	Organisme animateur Convention d'animation Suivi COPIL Objectifs de développement durable Gestion des mesures Gestion des habitats d'espèces Actions d'animation
	23 octobre 2020	Pascal TARTARY	Adhésion à la charte

III. EVALUATION DES MESURES DE GESTION

A. Etat de conservation des habitats et des espèces

Il s'agit ici de donner des tendances plutôt que de répondre précisément sur l'état de conservation des habitats et des espèces d'intérêt communautaire, d'autant que ces évaluations répondent à des protocoles et des critères scientifiques très précis qui n'ont pas été mises en œuvre dans la cadre de l'animation.

Tableau XX : Synthèse de l'état de conservation des habitats et des espèces sur le site

Habitats ou espèces d'intérêt communautaire	Surface ou population dans le DOCOB	Etat de conservation dans le DOCOB	Tendance sur la tranche 2016-2018	Tendance sur la tranche 2019-2022	Etat de conservation estimé à la fin des deux tranches d'animation	Remarques	Tendance sur la tranche 2023
Espèces d'intérêt communautaire							
1303 - Petit Rhinolophe <i>Rhinolophus hipposideros</i>	Non renseigné	Moyen	⬇️	⬇️	Mauvais	Perspective négative aux regards des évolutions nationales	Pas d'avancée significative
1304 - Grand Rhinolophe <i>Rhinolophus ferrumequinum</i>	Non renseigné	Mauvais	⬆️	⬆️	Moyen	Perspective positive aux regards des évolutions nationales, mais attention à la robustesse des résultats ¹	Pas d'avancée significative
1308 - Barbastelle d'Europe <i>Barbastella barbastellus</i>	Non renseigné	Moyen	⬆️	⬆️	Bon	Perspective positive aux regards des évolutions nationales, mais attention à la robustesse des résultats ²	Pas d'avancée significative
1310 - Minioptère de Schreibers <i>Miniopterus schreibersii</i>	Non renseigné	Indéterminé	⬇️	⬇️	Indéterminé	Perspective négative aux regards des évolutions nationales ³	Pas d'avancée significative
1321 - Murin à oreille échancrée <i>Myotis emarginatus</i>	Non renseigné	Mauvais	⬆️	⬆️	Moyen	Perspective positive aux regards des évolutions	Pas d'avancée significative

¹ Bas Y, Kerbiriou C, Roemer C & Julien JF (2020, June) Bat population trends. Muséum national d'Histoire naturelle. Retrieved from <https://croemer3.wixsite.com/teamchiro/population-trends>

² Bas Y, Kerbiriou C, Roemer C & Julien JF (2020, June) Bat population trends. Muséum national d'Histoire naturelle. Retrieved from <https://croemer3.wixsite.com/teamchiro/population-trends>

³ Bas Y, Kerbiriou C, Roemer C & Julien JF (2020, June) Bat population trends. Muséum national d'Histoire naturelle. Retrieved from <https://croemer3.wixsite.com/teamchiro/population-trends>

Habitats ou espèces d'intérêt communautaire	Surface ou population dans le DOCOB	Etat de conservation dans le DOCOB	Tendance sur la tranche 2016-2018	Tendance sur la tranche 2019-2022	Etat de conservation estimé à la fin des deux tranches d'animation	Remarques	Tendance sur la tranche 2023
						nationales, mais attention à la robustesse des résultats ⁴	
1323 - Murin de Bechstein <i>Myotis bechsteinii</i>	Non renseigné	Moyen	↘	↘	Mauvais	Perspective négative aux regards des évolutions nationales ⁵	Pas d'avancée significative
1324 - Grand Murin <i>Myotis myotis</i>	Non renseigné	Mauvais	↘	↘	Très mauvais	Perspective négative aux regards des évolutions nationales ⁶	Pas d'avancée significative

B. Niveau d'atteinte des objectifs

Tableau XXI : Synthèse de la réalisation des actions du DOCOB

Objectifs de développement durable	Objectifs opérationnels	Actions	Type de mise en œuvre	Indicateur de réalisation	Niveau de réalisation de l'action	Commentaires	Tendance sur la tranche 2023
ODD1 - Conserver les espèces d'intérêt communautaire et patrimonial	OO1.1 - Assurer la tranquillité et la pérennité des colonies de chauves-souris	GH1 - Mise en place d'un périmètre de protection ou de grilles et information sur les carrières prioritaires	Gestion des habitats et espèces	2 accès	0%	Propriétaires non favorables à la sécurisation du site	Pas d'avancée significative
		GH2 - Mise en place d'un périmètre de protection ou de grilles et information sur les carrières non prioritaires	Gestion des habitats et espèces	6	0%	La décision a été prise de ne pas intervenir sur les carrières non prioritaires avant d'avoir réalisé l'action GH1	Pas d'avancée significative

⁴ Bas Y, Kerbiriou C, Roemer C & Julien JF (2020, June) Bat population trends. Muséum national d'Histoire naturelle. Retrieved from <https://croemer3.wixsite.com/teamchiro/population-trends>

⁵ Bas Y, Kerbiriou C, Roemer C & Julien JF (2020, June) Bat population trends. Muséum national d'Histoire naturelle. Retrieved from <https://croemer3.wixsite.com/teamchiro/population-trends>

⁶ Bas Y, Kerbiriou C, Roemer C & Julien JF (2020, June) Bat population trends. Muséum national d'Histoire naturelle. Retrieved from <https://croemer3.wixsite.com/teamchiro/population-trends>

Objectifs de développement durable	Objectifs opérationnels	Actions	Type de mise en œuvre	Indicateur de réalisation	Niveau de réalisation de l'action	Commentaires	Tendance sur la tranche 2023
ODD2 - Assurer le suivi du site afin d'évaluer la conservation des espèces	OO2.1 - Suivre les colonies de chauves-souris en hiver	SE1 - Suivi des populations de chiroptères des carrières	Suivi/connaissance scientifique	3 fois par an	33%	Population suivie uniquement en hibernation	Pas d'avancée significative
		SE3 - Suivi bimensuel en hiver des populations de chiroptères	Suivi/connaissance scientifique	6 fois par an	16%	Population suivie une fois durant l'hiver	Pas d'avancée significative
		SE5 - Reprise et analyse des données de suivi	Suivi/connaissance scientifique	1	100%	Réalisé	Pas d'avancée significative
	OO2.2 - Suivre les conditions hygrothermiques des carrières et des extérieurs	SE2 - Acquisition et pose de détecteurs de suivi hygrothermique (intérieur / extérieur)	Suivi/connaissance scientifique	2	100%	Réalisé	Pas d'avancée significative
	OO2.3 - Améliorer les connaissances concernant l'utilisation des différentes cavités	SE1 - Suivi des populations de chiroptères des carrières	Suivi/connaissance scientifique	3 fois par an	33%	Population suivie uniquement en hibernation	Pas d'avancée significative
		SE3 - Suivi bimensuel en hiver des populations de chiroptères	Suivi/connaissance scientifique	6 fois par an	16%	Population suivie une fois durant l'hiver	Pas d'avancée significative
		SE5 - Reprise et analyse des données de suivi	Suivi/connaissance scientifique	1	100%	Réalisé	Pas d'avancée significative
	OO2.4 - Evaluer la présence hors du site du grand rhinolophe en période de reproduction	SE1 - Suivi des populations de chiroptères des carrières	Suivi/connaissance scientifique	3 fois par an	33%	Population suivie uniquement en hibernation	Pas d'avancée significative
		SE4 - Recherche de gîtes estivaux à proximité	Suivi/connaissance scientifique	1	100%	Réalisé	Pas d'avancée significative
		SE5 - Reprise et analyse des données de suivi	Suivi/connaissance scientifique	1	100%	Réalisé	Pas d'avancée significative
	OO2.5 - Evaluer la conservation des espèces	SE1 - Suivi des populations de chiroptères des carrières	Suivi/connaissance scientifique	3 fois par an	33%	Population suivie uniquement en hibernation	Pas d'avancée significative

Objectifs de développement durable	Objectifs opérationnels	Actions	Type de mise en œuvre	Indicateur de réalisation	Niveau de réalisation de l'action	Commentaires	Tendance sur la tranche 2023
		SE3 - Suivi bimensuel en hiver des populations de chiroptères	Suivi/connaissance scientifique	6 fois par an	16%	Population suivie une fois durant l'hiver	Pas d'avancée significative
		SE4 - Recherche de gîtes estivaux à proximité	Suivi/connaissance scientifique	1	100%	Réalisé	Pas d'avancée significative
		SE5 - Reprise et analyse des données de suivi	Suivi/connaissance scientifique	1	100%	Réalisé	Pas d'avancée significative
ODD3 - Valoriser et sensibiliser à la conservation du site et de ses espèces	OO3.1 - Mettre en place de la sensibilisation ex-situ	VA1 - Mise en place de la sensibilisation ex-situ	Animation/communication/sensibilisation	n.c.	n.c.	1 panneau posé le long de la piste	Pas d'avancée significative
		AN2 - Information et communication sur les mesures de gestion	Animation/communication/sensibilisation	n.c.	n.c.		Pas d'avancée significative

IV. LIMITES ET FREINS DE L'ANIMATION NATURA 2000

Cette tranche intermédiaire d'animation a été marquée par le transfert de la compétence de gestion des services de l'Etat (DREAL/DDTM) vers la Région. Bien que connu et attendu depuis plusieurs mois, ce transfert ne s'est pas fait sans difficulté : délais pour le recrutement du personnel en Région, plusieurs interlocuteurs sur le dossier... Ainsi, dans cette situation, il est difficile d'animer sereinement les sites et de démarcher les propriétaires aux risques d'être plus contre-productif.

Sur le plan des mesures agro-environnementales et climatiques, les ambitions d'adaptation des pratiques sur le bassin versant ont dû être revues à la baisse en raison d'une enveloppe budgétaire plus restreinte que prévue. Cependant, deux exploitations se sont tout de même investies dans le programme de changement de pratique agricole pour une vingtaine d'hectare, cinq mares et près de 1,2 km de fossés.

Par ailleurs, les incertitudes sur la conjoncture économique actuelle, que ce soit sur l'inflation des prix des denrées alimentaire ou des énergies ne sont pas de nature à rassurer les propriétaires.

Conclusion

L'animation 2023 de mise en œuvre du document d'objectifs par le Conservatoire d'espaces naturels de Nouvelle Aquitaine a permis durant cette année de transition de caler les relations avec la nouvelle structure opératrice de gestion : la Région Nouvelle-Aquitaine.

Cependant, cette tranche intermédiaire d'animation d'une année ne permet pas d'installer clairement l'animateur dans la durée et limite fortement les projets sur des temps relativement longs. Pour autant, quelques actions de sensibilisation et d'information ont été menées sur site au travers du site internet, de la newsletter et de l'accueil d'élus.e.s sur site.

Annexe 1 : Fiche de synthèse du site Natura 2000

Nom officiel du site Natura 2000 :	Carrière de Cénac	Numéro officiel du site Nature 2000 :	FR 7200698
Date de transmission de la ZSC :	31 juillet 2003	Date de l'arrêté de la ZSC :	22 août 2016
Désigné au titre de la Directive « Oiseaux » 79/409/CEE :	oui / ☒ non	Désigné au titre de la Directive « Habitats, faune et flore » 92/43/CEE :	☒ oui / non
Région de localisation du site Nature 2000 :	Nouvelle-Aquitaine	Département de localisation du site Natura 2000 :	Gironde (33)
Date de mise à jour du FSD :	28 novembre 2019	Superficie officielle (FSD) du site Natura 2000 :	22,63 ha
Préfet coordinateur :	Préfet de Gironde	Président du comité de pilotage du site Natura 2000 :	Dominique ASTIER
Structure porteuse :	Région Nouvelle-Aquitaine	Animateur :	Conservatoire d'espaces naturels de Nouvelle Aquitaine Chambre d'Agriculture de la Gironde
Habitats d'intérêt communautaire présents sur le site :	-		
Espèces d'intérêt communautaire présentes sur le site :	1303 - Petit Rhinolophe Rhinolophus hipposideros		
	1304 - Grand Rhinolophe Rhinolophus ferrumequinum		
	1305 – Rhinolophe euryale Rhinolophus euryale		
	1307 - Petit Murin Myotis blythii		
	1308 - Barbastelle d'Europe Barbastella barbastellus		
	1310 - Minioptère de Schreibers Miniopterus schreibersii		
	1321 - Murin à oreille échancrée Myotis emarginatus		
	1323 - Murin de Bechstein Myotis bechsteinii		
	1324 - Grand Murin Myotis myotis		

Annexe 2 : Arrêté préfectoral de constitution du COPIL

PREFECTURE DE LA GIRONDE ARRÊTÉ RELATIF A LA CREATION DU COMITE DE PILOTAGE DU SITE D'IMPORTANCE COMMUNAUTAIRE « CARRIÈRES DE CÉNAC » Le Préfet de la Gironde Commandeur de la Légion d'Honneur Commandeur de l'ordre national du mérite Vu la directive habitat, faune, flore n°92/43/CEE du 21 mai 1992 modifiée concernant la conservation des habitats naturels ainsi que de la faune et de la flore sauvages, dite directive «Habitats», et notamment ses articles 4 et 6 ; Vu le Code de l'environnement modifié par la loi n°2005-157 du 23 février 2005, et notamment les articles L.414-2 et R.414-8 et suivants relatifs aux comités de pilotage; Vu la décision de la commission européenne du 12 novembre 2007 arrêtant, en application de la directive 92/43/CEE du Conseil, une première liste actualisée des sites d'importance communautaire pour la région biogéographique atlantique, et dans laquelle figure le site n° FR7200698 « Carrières de Cénac »; Vu l'arrêté n° 010675 du 15 mai 2001, modifié par l'arrêté n° 061412 du 26 juillet 2006 relatif à la création et à la constitution d'un comité de pilotage interdépartemental pour cinq sites à chiroptères dont le site d'importance communautaire (SIC) n° FR 7200698 – «Carrières de Cénac», Vu la décision du 4 juillet 2008 du Comité Local de Suivi du site d'importance communautaire (SIC) n° FR 7200698 – «Carrières de Cénac», Vu l'arrêté n°082135 du 18 novembre 2008, portant abrogation de l'arrêté n°010675 du 15 mai 2001 constituant un comité de pilotage interdépartemental pour cinq sites Natura 2000 à chiroptères ; Sur proposition de Madame la secrétaire générale de la préfecture de la Gironde ; ARRÊTE Article 1 : Il est constitué un comité de pilotage chargé de suivre la mise en œuvre du document d'objectifs du site d'importance communautaire n° FR7200698 « Carrières de Cénac ». Article 2 : Le comité de pilotage institué à l'article 1er du présent arrêté est composé comme suit : <u>Représentants des collectivités territoriales de la Gironde :</u> - Le Président du conseil général de la Gironde ou son représentant, - Le Maire de la commune de Cénac ou son représentant, - Le Président de la Communauté de communes des portes de l'entre deux mers <u>Représentants d'associations :</u> - Le Président du conservatoire régional des espaces naturels (CREN) d'Aquitaine ou son représentant, - Le Président de la SEPANSO Aquitaine ou son représentant, - Le Président du groupe chiroptères Aquitaine (GCA) ou son représentant - Le Président de la fédération départementale des chasseurs de Gironde ou son représentant, <u>Représentants des intérêts agricoles, forestiers et de la propriété :</u> - Le Président de la chambre d'agriculture de Gironde ou son représentant, - Le Président du syndicat des sylviculteurs du Sud-Ouest ou son représentant,	- Le Président du centre régional de la propriété forestière (CRPF) d'Aquitaine ou son représentant, - Le Président du syndicat de la propriété privée rurale ou son représentant, - Le Président de la Société d'Aménagement Foncier et d'Etablissement Rural (SAFER) ou son représentant. <u>Représentants des intérêts touristiques :</u> - Le Président du comité départemental du tourisme de Gironde ou son représentant, - Le Président du comité départemental de randonnée pédestre de Gironde ou son représentant. <u>Représentants des propriétaires et des ayant-droits :</u> - Monsieur Lacroix - Monsieur Brignon - Monsieur Fournes - Monsieur Dutrain - Monsieur Vézinaud <u>Personnalités qualifiées et experts :</u> - le président du Comité scientifique régional du patrimoine naturel ou son représentant <u>Représentants de l'Etat et de ses établissements publics :</u> - Le Préfet de la Gironde ou son représentant, - Le Directeur régional de l'environnement de l'aménagement et du logement ou son représentant, - Le Directeur départemental des territoires et de la Mer ou son représentant, - Le Chef du service départemental de l'Office national de la chasse et de la faune sauvage de la Gironde ou son représentant. - Le Délégué régional de l'ASP ou son représentant. Article 3 : Le comité de pilotage est sous présidence de l'Etat. Il se réunit sur l'initiative de son président. Le comité de pilotage peut inviter tout organisme ou expert qu'il juge utile d'associer à ses travaux. Article 4 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours auprès du tribunal administratif de Bordeaux dans les deux mois à compter de sa publication Article 5 : Madame la secrétaire générale de la préfecture de la Gironde est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs, M. le directeur régional de l'environnement d'Aquitaine et M. le directeur départemental de l'agriculture et de la forêt de la Gironde sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté. Bordeaux le 14 MARS 2011 Le préfet Pour le Préfet, La Secrétaire Générale Isabelle DILHAC
---	---

Annexe 3 : Arrêté ministériel de désignation

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE Ministère de l'écologie, du développement durable et de l'énergie Arrêté du 20 NOV. 2014 portant désignation du site Natura 2000 carrières de Cénac (zone spéciale de conservation) NOR : DEVL1414913A La ministre de l'écologie, du développement durable et de l'énergie, Vu la directive 92/43/CEE du Conseil du 21 mai 1992 modifiée concernant la conservation des habitats naturels ainsi que de la faune et de la flore sauvages, notamment ses articles 3 et 4 et ses annexes I et II ; Vu la décision de la Commission européenne du 07 novembre 2013 arrêtant, en application de la directive 92/43/CEE du Conseil du 21 mai 1992, la liste des sites d'importance communautaire pour la région biogéographique atlantique ; Vu le code de l'environnement, notamment le I et le III de l'article L. 414-1, et les articles R. 414-1, R. 414-3, R. 414-4, R. 414-6 et R. 414-7 ; Vu l'arrêté du 16 novembre 2001 modifié relatif à la liste des types d'habitats naturels et des espèces de faune et de flore sauvages qui peuvent justifier la désignation de zones spéciales de conservation au titre du réseau écologique européen Natura 2000 ; Vu les avis des communes et des établissements publics de coopération intercommunale concernés,	Arrête : Article 1er Est désigné sous l'appellation « site Natura 2000 carrières de Cénac » (zone spéciale de conservation FR 7200698) l'espace délimité sur la carte au 1/25 000 ci-jointe, s'étendant dans le département de Gironde sur une partie du territoire de la commune suivante : Cénac. Article 2 La liste des types d'habitats naturels et des espèces de faune et flore sauvages justifiant la désignation du site Natura 2000 carrières de Cénac figure en annexe au présent arrêté. Article 3 La carte visée à l'article 1^{er} ainsi que la liste des types d'habitats naturels et des espèces de faune et de flore sauvages visée à l'article 2 peuvent être consultées à la préfecture de Gironde, dans la mairie de la commune située dans le périmètre du site, à la direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement d'Aquitaine, ainsi qu'à la direction de l'eau et de la biodiversité du ministère de l'écologie, du développement durable et de l'énergie. Article 4 Le directeur de l'eau et de la biodiversité est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au <i>Journal officiel</i> de la République française. Fait le 20 NOV. 2014 La ministre de l'écologie, du développement durable et de l'énergie, Pour la ministre et par délégation : Le directeur de l'eau et de la biodiversité, <i>Z1703</i> L. ROY
---	---

Un outil au service de la biodiversité, des paysages et de l'économie rurale

Conservatoire d'espaces naturels de Nouvelle-Aquitaine
www.cen-nouvelle-aquitaine.org



Site Sainte-Gence : 6, ruelle du Theil - 87510 Saint-Gence
tél. 05 55 03 29 07
saint-gence@cen-nouvelle-aquitaine.org

Site de Billère : 28, route de Bayonne - 64140 Billère
tél. 05 59 32 65 19
billere@cen-nouvelle-aquitaine.org

Site de Poitiers : 44 bd Pont-Achard - 86000 Poitiers
tél. 05 49 50 42 59
poitiers@cen-nouvelle-aquitaine.org

avec le concours financier de



Crédit photographique : © CEN Nouvelle-Aquitaine sauf mention contraire